

	DÉPARTEMENT CLINIQUE MÉDECINE DE LABORATOIRE	
	Installation : 141 Cytologie	
Date d'approbation :	2022-01-12	Statut : Rédaction
Date d'entrée en vigueur :	2022-01-17	Indice de criticité : S/O
PROCÉDURE DE TRAITEMENT PRÉ-ANALYTIQUE DES SPÉCIMENS DE CYTOLOGIE CYT-PON-042 Version 001		

1.0 OBJET

Assurer l'intégrité du spécimen en respectant les étapes pré-analytiques.

2.0 CHAMP D'APPLICATION

Cette procédure s'applique à tous les utilisateurs du laboratoire de cytologie

3.0 POLITIQUES ET PROCÉDURES ET DOCUMENTS ASSOCIÉES

- CYT-IPA-001 : Cytologie des expectorations
- CYT-IPA-002 : Cytologie urinaire
- CYT-IPA-003 : Spermogramme de vasectomie ou de fertilité
- CYT-IPA-004 : Cytologie urinaire (recherche d'éosinophiles)
- CYT-IPA-005 : Cytologie gynécologique
- F-631 : Requête de cytologie
- LAB-FOR-042 : Requête de spermogramme

4.0 CONDITION ET LIMITE D'APPLICATION

Cette procédure s'applique aux prélèvements destinés au laboratoire de cytologie. Les jours ouvrables du Service de cytologie sont du lundi au vendredi entre 8h00 et 16h00

5.0 FORMULAIRES REQUIS :

- F-631 Requête de cytologie (14-01619)
- LAB-FOR-042 Requête de spermogramme

6.0 RESPONSABILITÉS :

Les utilisateurs du laboratoire de cytologie ont la responsabilité du prélèvement adéquat des spécimens cytologiques gynécologiques et non-gynécologiques, ainsi que le respect du traitement pré-analytique en lien avec chacun des spécimens. Toujours bien effectuer la double identification du spécimen et de la requête associée avant l'acheminement au laboratoire de cytologie (nom, prénom, numéro de dossier du CHDL et/ou no de RAMQ, ainsi que le type de prélèvement). La requête F-631 doit être dûment complétée par le prescripteur.

L'équipe du laboratoire de cytologie a la responsabilité de traiter adéquatement les spécimens; la coordonnatrice technique s'assure du bon fonctionnement de la procédure en collaboration avec le chef pathologiste.

7.0 SÉQUENCES ET DESCRIPTION DES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE (ACTIVITÉS) :**7.1 SPÉCIMENS GYNÉCOLOGIQUES :**

- 7.1.1 Effectuer le prélèvement cytologique selon la procédure : CYT-IPA-005 :
Prélèvement de cytologie gynécologique

N.B. Incrire la double identification sur la lame au crayon de plomb (tout frottis n'ayant pas la double identification sera rejeté).

- 7.1.2 Remplir la requête F-631 adéquatement
- 7.1.2.1 Double identification (nom, prénom, no de dossier du CHDL et/ou RAMQ)
 - 7.1.2.2 Type de prélèvement
 - 7.1.2.3 Renseignements cliniques
 - 7.1.2.4 Signature et estampe du prescripteur
 - 7.1.2.5 Adresse du prescripteur
 - 7.1.2.6 Copie à d'autre(s) médecin(s) (avec adresse complète de ceux-ci)
 - 7.1.2.7 Acheminer requête et lame au laboratoire anatomopathologie/cytologie (1-F-62-A) les jours ouvrables entre 8h et 16h ou au laboratoire général après 16h et les fins de semaines
 - 7.1.2.7.1 **N.B. un délai d'un mois est accepté entre le prélèvement et la réception du spécimen au-delà d'un mois, une non-conformité est inscrite au rapport**
 - 7.1.2.8 S'assurer d'acheminer les lames dans les boîtes de transport prévues à cet effet pour éviter le bris de celles-ci (ne pas utiliser de pot visé).
 - 7.1.2.8.1 ***Garder à température pièce***

7.2 SPÉCIMENS NON GYNÉCOLOGIQUES**7.2.1 Urines (contenant avec alcool 50%)**

- 7.2.1.1 Effectuer le prélèvement selon la procédure : CYT-IPA-0002 ou CYT-IPA-004 (recherche d'éosinophiles dans les urines), mettre environ moitié urine /moitié alcool 50%
- 7.2.1.2 Effectuer la double identification du contenant (nom, prénom, no de dossier du CHDL et/ou RAMQ du patient)
 - N.B. Tout prélèvement sans double identification sera rejeté**
- 7.2.1.3 Incrire la date de prélèvement sur le contenant
- 7.2.1.4 Remplir la requête F-631 de cytologie (ne pas utiliser de requête DIVERS)
 - 7.2.1.4.1 Double identification du patient
 - 7.2.1.4.2 Date de prélèvement
 - 7.2.1.4.3 Cocher le type de prélèvement : urine miction ou urine par cathéter

PROCÉDURE DE TRAITEMENT PRÉ-ANALYTIQUE DES SPÉCIMENS DE CYTOLOGIE

CYT-PON-042

Version 0001

Installation : 141 Cytologie

- 7.2.1.4.4 Inscrire les renseignements cliniques
- 7.2.1.4.5 Signature et estampe du prescripteur avec no de pratique
- 7.2.1.4.6 Adresse du prescripteur ou unité de soins
- 7.2.1.4.7 Nom des autres médecins à qui envoyé le rapport (adresse complète)

7.2.1.5 Acheminer spécimen et requête au laboratoire d'anatomopathologie/cytologie (1-F-62-A) les jours ouvrables entre 8h et 16h ou au laboratoire général après 16h et les fins de semaines

- 7.2.1.5.1 ***Garder au frigo si le spécimen n'est pas apporté dans les 4 heures suivant le prélèvement***

7.2.2 Expectorations (contenant avec alcool 70% avec environ 25-50 ml alcool)

7.2.2.1 Effectuer le prélèvement selon la procédure CYT-IPA-001 : Cytologie des expectorations.

7.2.2.2 Effectuer la double identification du contenant (nom, prénom, no de dossier du CHDL et/ou RAMQ du patient)

N.B. Tout prélèvement sans double identification sera rejeté

7.2.2.3 Inscrire la date de prélèvement sur le contenant

7.2.2.4 Remplir la requête de cytologie F-631 (Ne pas utiliser de requête DIVERS)

- 7.2.2.4.1 Double identification du patient
- 7.2.2.4.2 Date de prélèvement
- 7.2.2.4.3 Type de prélèvement, cocher expectoration
- 7.2.2.4.4 Inscrire les renseignements cliniques
- 7.2.2.4.5 Signature et estampe du prescripteur avec no de pratique
- 7.2.2.4.6 Adresse du prescripteur ou unité de soins
- 7.2.2.4.7 Nom des autres médecins à qui envoyé le rapport (avec adresse complète)

7.2.2.5 Acheminer le spécimen et la requête de cytologie au laboratoire d'anatomopathologie/cytologie (1-F-62-A) les jours ouvrables entre 8h et 16h ou au laboratoire général après 16h et les fins de semaines

- 7.2.2.5.1 ***Garder au frigo si le spécimen n'est pas apporté dans les 4 heures suivant le prélèvement***

7.2.3 Prélèvements de liquides (pleural, péritonéal, péricardique, LCR)

****N.B. Effectuer un prélèvement par département****

7.2.3.1 Pour la cytologie, utiliser un contenant avec alcool 50% (mettre moitié spécimen/moitié alcool 50%)

PROCÉDURE DE TRAITEMENT PRÉ-ANALYTIQUE DES SPÉCIMENS DE CYTOLOGIE

CYT-PON-042

Version 0001

Installation : 141 Cytologie

- 7.2.3.2 Effectuer la double identification du contenant (nom, prénom, no de dossier du CHDL et/ou RAMQ du patient)
- 7.2.3.3 Remplir la requête de cytologie F-631 (Ne pas utiliser de requête DIVERS)
 - 7.2.3.3.1 Double identification du patient
 - 7.2.3.3.2 Date de prélèvement
 - 7.2.3.3.3 Type de prélèvement, cocher selon le type de liquide ponctionné
 - 7.2.3.3.4 Inscrire les renseignements cliniques
 - 7.2.3.3.5 Signature et estampe du médecin avec no. de pratique
 - 7.2.3.3.6 Indiquer l'unité de soins où a été effectué le prélèvement
 - 7.2.3.3.6.1 Hospitalisé (étage)
 - 7.2.3.3.6.2 Médecine de jour
 - 7.2.3.3.6.3 Endoscopie
 - 7.2.3.3.6.4 Imagerie médicale
 - 7.2.3.3.7 Nom des autres médecins à qui envoyé le rapport (avec adresse complète)
- 7.2.3.4 Acheminer le spécimen et la requête de cytologie au laboratoire d'anatomopathologie/cytologie (1-F-62-A) les jours ouvrables entre 8h et 16h ou au laboratoire général après 16h et les fins de semaines
 - 7.2.3.4.1 ***Garder au frigo si le spécimen n'est pas apporté dans les 4 heures suivant le prélèvement***

7.2.4 Thyroïdes

- 7.2.4.1 Pour les masses solides utiliser l'alcool 70% comme fixateur et pour les masses kystiques, utiliser l'alcool 50% comme fixateur
- 7.2.4.2 Mettre environ 15 à 25 ml d'alcool dans un contenant
- 7.2.4.3 Effectuer la double identification du contenant (nom, prénom, no de dossier du CHDL et/ou RAMQ du patient)
- 7.2.4.4 Remplir la requête de cytologie F-631 (Ne pas utiliser de requête DIVERS)
 - *NB : Remplir une requête par site de ponction et inscrire le nombre de contenant (s) effectué pour un même site***
 - 7.2.4.4.1 Double identification du patient
 - 7.2.4.4.2 Date de prélèvement
 - 7.2.4.4.3 Type de prélèvement, cocher thyroïde
 - 7.2.4.4.4 Inscrire les renseignements cliniques
 - 7.2.4.4.5 Signature et estampe du médecin avec no. de pratique

PROCÉDURE DE TRAITEMENT PRÉ-ANALYTIQUE DES SPÉCIMENS DE CYTOLOGIE

CYT-PON-042

Version 0001

Installation : 141 Cytologie

- 7.2.4.4.6 Indiquer l'unité de soins où a été effectué le prélèvement
 - 7.2.4.4.6.1 Imagerie médicale
 - 7.2.4.4.6.2 Médecine de jour
 - 7.2.4.4.6.3 ORL
- 7.2.4.4.7 Nom des autres médecins à qui envoyé le rapport
 - 7.2.4.4.7.1 Pour l'imagerie médicale et la médecine de jour, indiquer le nom du radiologiste qui à effectuer le prélèvement
- 7.2.4.5 Acheminer le spécimen et la requête de cytologie au laboratoire d'anatomopathologie/cytologie (1-F-62-A) les jours ouvrables entre 8h et 16h ou au laboratoire général après 16h et les fins de semaines
 - 7.2.4.5.1 ***Garder au frigo si le spécimen n'est pas apporté dans les 4 heures suivant le prélèvement***

7.2.5 EBUS

- 7.2.5.1 Pour la cytologie, utiliser un contenant avec alcool 50%
- 7.2.5.2 Effectuer la double identification du contenant (nom, prénom, no de dossier du CHDL et/ou RAMQ du patient)
- 7.2.5.3 Remplir la requête de cytologie F-631
 - 7.2.5.3.1 Double identification du patient
 - 7.2.5.3.2 Date de prélèvement
 - 7.2.5.3.3 Type de prélèvement, cocher EBUS et inscrire le no. de station (2R, 4R, 7, 11L, ...)
 - 7.2.5.3.4 Inscrire les renseignements cliniques
 - 7.2.5.3.5 Signature et estampe du médecin avec no. de pratique
 - 7.2.5.3.6 Indiquer l'unité de soins où a été effectué le prélèvement
 - 7.2.5.3.6.1 Endoscopie
 - 7.2.5.3.6.2 Médecine de jour
 - 7.2.5.3.7 Nom des autres médecins à qui envoyé le rapport avec adresse complète
- 7.2.5.4 Acheminer le spécimen et la requête de cytologie au laboratoire d'anatomopathologie/cytologie (1-F-62-A) les jours ouvrables entre 8h et 16h ou au laboratoire général après 16h et les fins de semaines
 - 7.2.5.4.1
 - 7.2.5.4.2 ***Garder au frigo si le spécimen n'est pas apporté dans les 4 heures suivant le prélèvement***

7.2.6 Spermogrammes

7.2.6.1 Effectuer le prélèvement selon la procédure : CYT-IPA-0003

Spermogramme de vasectomie ou de fertilité

7.2.6.2 Analyse effectuée sur rendez-vous

7.2.6.3 Patient doit se présenter à l'heure de son rendez-vous

7.2.6.3.1 Toute personne se présentant en retard ou sans rendez-vous se verra refuser l'analyse

7.2.6.3.2 Le spécimen doit être donné en main propre à la personne responsable du laboratoire

8 RÉSULTATS ATTENDUS

Un traitement et une fixation adéquate de tous les spécimens soumis au laboratoire de cytologie.

9 RÉFÉRENCES

Guide de transport et de conservation des échantillons dans le domaine de la biologie médicale, OPTMQ, Août 2019

PROCÉDURE DE TRAITEMENT PRÉ-ANALYTIQUE DES SPÉCIMENS DE CYTOLOGIE

CYT-PON-042

Version 0001

Installation : 141 Cytologie

10 HISTORIQUE DU DOCUMENT

Version	Date d'approbation	Auteur, réviser, approbateur Signature électronique acceptée	Date d'archivage
001		Auteur : Mélanie Racette	
		Réviser : Stéphane Desroches	
		Approbateur : Anick St-Amour	

Version	Date d'approbation	Auteur, réviser, approbateur Signature électronique acceptée	Date d'archivage
002		Auteur :	
		Réviser :	
		Approbateur :	
Changements apportés :			

Version	Date d'approbation	Auteur, réviser, approbateur Signature électronique acceptée	Date d'archivage
003		Auteur :	
		Réviser :	
		Approbateur :	
Changements apportés :			